

Pénurie de médecins généralistes

Patrick Chapuis (PCSI)

Selon diverses informations, plusieurs médecins généralistes veulent ou vont cesser leur activité indépendante, pour raison d'âge et de santé. Le sujet n'est pas nouveau, le constat d'un manque de praticiens est une réalité, et il est toujours plus compliqué d'intéresser de jeunes médecins à reprendre des cabinets existants et ainsi assurer une politique de médecine de proximité, indispensable à notre région.

La loi fédérale, par une modification du 17 mars 2023, de l'art. 37, al. 1bis, 2 et 3, dit que les cantons peuvent exempter les fournisseurs visés à l'art. 35, al. 2, let. a, titulaires d'un des titres postgrades fédéraux suivants ou d'un titre étranger reconnu équivalent (art. 21 de la loi du 23 juin 2006 sur les professions médicales) de l'exigence d'avoir travaillé pendant au moins trois ans dans un établissement suisse reconnu de formation postgrade si l'offre de soins est insuffisante sur leur territoire dans les domaines concernés :

- Médecine interne générale comme seul titre postgrade;
- Médecin praticien comme seul titre postgrade;
- Pédiatrie;
- Psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents.

A l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres cantons, Fribourg et Neuchâtel par exemple, le Canton du Jura envisage-t-il, sur son territoire, de faciliter l'installation de nouveaux praticiens, par l'application de la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en mars dernier ?

Patrick Chapuis (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Vincent Eggenschwiler (PCSI)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 26 avril 2023